



Organisme Paritaire  
Collecteur Agréé  
des Industries  
de la Métallurgie

**ADEFIM Auvergne**  
Association de Développement des Formations des Industries de la Métallurgie

## Appel à propositions

Développement de la formation dans les entreprises  
de moins de 20 salariés de la Métallurgie Auvergne

### Cahier des charges

**COMMANDITAIRE : OPCAİM - ADEFIM AUVERGNE**

#### **I. PREAMBULE**

#### **II. CONTEXTE DU PROJET**

#### **III. DESCRIPTION DU PROJET**

#### **IV. ENGAGEMENT DES ORGANISMES DE FORMATION**

#### **V. ELEMENTS DE REPONSE**

#### **VI. PLANNING D'EXECUTION**

Formations organisées avec le concours financier du FSE  
*Sous réserve de l'acceptation des financements et selon les critères d'éligibilité*



## I – PREAMBULE

L'ADEFIM AUVERGNE, délégataire de l'OPCAIM, Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Industries de la Métallurgie, a pour mission de :

- collecter les fonds de la formation professionnelle et de la taxe d'apprentissage ;
- financer des actions de formation et rechercher pour les entreprises des financements externes ;
- informer et conseiller les entreprises sur l'ensemble des dispositifs de formation et les financements associés ;
- développer des outils et dispositifs spécifiques pour favoriser l'accès à la formation en fonction des particularités des entreprises, des salariés et des territoires

Dans ce cadre l'ADEFIM AUVERGNE souhaite proposer pour 2017 aux TPE de la Métallurgie des actions de formations destinées à favoriser le recours à la formation dans les entreprises de moins de 20 salariés grâce à une offre adaptée à leurs besoins, et à permettre ainsi de faire acquérir à leurs salariés les compétences nécessaires pour maintenir leur employabilité et pour contribuer à l'amélioration de la performance des entreprises.

L'action s'inscrit dans le cadre d'un projet cofinancé par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (entreprises de moins de 11 salariés) et par le Fonds Social Européen.

Le présent appel à proposition vise à :

- proposer aux entreprises une pré-sélection d'organismes de formation susceptibles d'intervenir sur l'ensemble du territoire, dans leur domaine de compétences ;
- garantir un mode de sélection objectif selon une procédure formalisée ;
- répondre aux exigences de mise en concurrence du FPSPP et du FSE.

## II - CONTEXTE DU PROJET

Les entreprises de moins de 20 salariés représentent 76 % des entreprises de la métallurgie en Auvergne et 16% des salariés.

Ces entreprises de moins de 20 salariés sont aussi celles dont les salariés ont le plus faible accès à la formation. Alors en effet que le taux global d'accès à la formation des salariés de la Métallurgie est de 53%, il n'est que de 36 % dans les entreprises de moins de 20 salariés et même de 32 % pour les moins de 10 salariés.

Par ailleurs, ces entreprises sont présentes sur l'ensemble du territoire, y compris sur des secteurs ruraux qui rendent l'accès à la formation d'autant plus difficile.

Dans le cadre de ce projet de catalogue de formations TPE, l'ADEFIM Auvergne souhaite proposer à ces entreprises et à leurs salariés des actions de formation adaptées à la réalité de leurs besoins :

- Il pourra s'agir de formations industrielles ou de formations transversales, toutes les entreprises se trouvant en général confrontées à la fois à des besoins « coeur de métier » et à des besoins liés aux fonctions de l'entreprise - management, gestion-comptabilité-finances, communication-marketing ... -.
- Il s'agira dans la mesure du possible de formations territorialisées.

### III - DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet s'adresse aux salariés des entreprises de moins de 20 salariés de la Métallurgie.

Les formations visées s'inscrivent dans les domaines suivants :

Domaine 1	TECHNIQUES METIERS INDUSTRIELS
Actions	Soudage Chaudronnerie, Tuyauterie Usinage, Réglage Maintenance industrielle Organisation industrielle (GPAO, SMED, Flux, Management...) COFREND Qualité, Sécurité, Environnement
Durée	7 à 35 heures
Validation	Qualification Soudure Certification COFREND Certification de type CQPM CACES Attestation de stage
Type de session	Sessions ouvertes exclusivement

Domaine 2	TECHNIQUES DE MANAGEMENT
Actions	Management (Direction et Encadrement)
Durée	7 à 35 heures
Validation	Attestation de stage Certification de type CQPM ou Ecole du Management
Type de session	Sessions ouvertes exclusivement

Domaine 3	BUREAUTIQUE
Actions	WORD EXCEL INTERNET
Durée	7 à 35 heures
Validation	Certification pour formations WORD et EXCEL Attestation de stage
Type de session	Sessions ouvertes exclusivement

Domaine 4	LANGUES
Actions	Anglais
Durée	20 à 40 heures
Validation	Certification de type TOEIC ou BULATS à l'issue du parcours Attestation de stage
Type de session	Possibilité de coupler face à face pédagogique et e-learning

Domaine 5	COMPTABILITE GESTION PAIE
Actions	Comptabilité Gestion Paie
Durée	7 à 35 heures
Validation	Certification de type TOEIC ou BULATS à l'issue du parcours Attestation de stage
Type de session	Possibilité de coupler face à face pédagogique et e-learning

Une attention particulière sera portée aux actions conduisant à une certification (certifications inscrites au RNCP ou à l'inventaire de la CNCP).

La prestation des organismes de formation devra être valorisée et facturée en coût horaire / stagiaire.

Les actions de formation devront être engagées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 15 décembre 2017.

#### IV - ENGAGEMENTS DES ORGANISMES DE FORMATION

- Accepter le principe du paiement direct à l'organisme de formation par l'ADEFIM.
- Produire avec chaque facture émise l'ensemble des pièces justificatives dont les feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires et le formateur.
- Assurer la publicité du FPSP et du FSE auprès des bénéficiaires stagiaires en apposant les logos sur les feuilles d'émargement et les conventions de formation.
- Donner la possibilité à tout contrôleur d'accéder aux locaux affectés aux sessions de formation ;
- Faciliter les démarches de suivi des stagiaires dans le cadre des directives FSE ;
- Respecter la Charte Contrôle et Qualité de l'OPCAIM.

#### V - ELEMENTS DE REPONSE

Le prestataire fournira, pour la ou les formations sur lesquelles il souhaite se positionner, une proposition comprenant :

- la fiche de présentation de l'organisme, selon modèle joint
- une fiche pédagogique par action de formation, selon modèle joint

## Critères de sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants :

<b>Organisme</b>
Respect de la Charte Contrôle et Qualité OPCAİM
Capacité de délocalisation
Expérience et références dans le secteur de la métallurgie
<b>Actions</b>
Adéquation du programme de formation
Conditions financières (par rapport notamment aux critères de prise en charge de l'OPCA : 40 € maximum par heure/stagiaire pour les formations industrielles, 32 € pour les formations non industrielles, avec possibilité de majoration en cas de certification.
<b>Total</b>

## VII - PLANNING D'EXECUTION

- ✚ Diffusion du cahier des charges le jeudi 9 février 2017
- ✚ Réponse sur notre site internet <http://www.edefim-auvergne.fr/> avant le 2 mars 2017
- ✚ Choix des prestataires arrêté au 8 mars 2017.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser par mail à [edefim.auvergne@edefim.com](mailto:edefim.auvergne@edefim.com)

